



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communiqué de presse  
Le 18 septembre 2020

## **Investissements d'avenir : lancement du 2<sup>e</sup> appel à projets « PSpC-Régions »**



Dans le cadre de la quatrième phase de la politique des pôles de compétitivité (2019 – 2022), l'État et les régions ont souhaité poursuivre une politique active de cofinancement des projets de recherche et développement collaboratifs. Après 25 appels à projets déjà menés conjointement par l'État et les régions, **une nouvelle dynamique s'engage avec le lancement d'une deuxième vague de l'appel à projets « Projets Structurants Pour la Compétitivité (PSPC) – Régions »** (dit « AAP PSPC-Régions »), cofinancé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) de l'État et par les régions.

La crise économique actuelle ne doit pas empêcher les entreprises d'investir dans l'innovation, en particulier les PME. C'est le sens du soutien massif à l'innovation engagé à travers le plan France Relance et la quatrième vague d'investissements d'avenir (PIA4). L'AAP « PSPC-Régions » s'inscrit dans ce contexte et vise à **sélectionner des projets de recherche et développement collaboratifs dont les coûts totaux sont compris entre 1 et 4 millions d'euros**. Dans le cadre de collaborations structurées autour de projets d'innovation de rupture ambitieux, ces projets conduisent à une mise sur le marché et visent des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières.

Pour cette nouvelle édition, **l'appel à projets sera lancé simultanément au niveau national et régional** (site internet de votre région), avec la possibilité ouverte pour chaque région de mettre en avant les axes stratégiques dont devront relever prioritairement les projets candidats dans leur localité. L'instruction des dossiers est conduite par les ministères concernés (ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, ministère de la Transition écologique, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) ainsi que par Bpifrance, en coordination avec les régions et sous l'égide du secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Pour en savoir plus sur l'appel à projets PSPC-Régions :

<http://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-partenaires/Poles-de-competitivite/Poles-de-competitivite/Presentation-AAP-PSPC>

**bpifrance**

## 35 lauréats retenus pour le premier appel à projets « PSpC-Régions »

Clôturée le 11 septembre 2019, la première édition de l'appel à projets « PSpC-Régions » a permis de sélectionner 35 projets parmi 79 dossiers reçus pour **un montant total de 40 M€ d'aides** dont 20 M€ financés par le Programme d'investissements d'avenir et 20 M€ financés principalement par les régions et les autres collectivités territoriales.

Les retombées économiques attendues des projets et la structuration induite de filières doivent concerner toutes les entreprises et en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Leur réalisation peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases plus aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'investissements d'avenir intervient sous la forme de subventions et d'avances récupérables. Les Régions ont financé les projets selon des modalités qui leur sont propres et l'appel à projets a été opéré par Bpifrance.

- Les 35 lauréats du 1<sup>er</sup> appel à projets « PSpC-Régions » :  
<https://www.bpifrance.fr/content/download/125755/1005328/version/1/file/laur%C3%A9ats%20PSpC%20r%C3%A9gions%20V4.pdf>

### À propos du Programme d'investissements d'avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Depuis le lancement du PIA, l'Etat a ainsi co-financé plusieurs milliers de projets sur l'ensemble du territoire

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : [@sgpi\\_avenir](https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

### À propos de Régions de France

Régions de France a été créée en décembre 1998 pour répondre au besoin de concertation étroite ressenti par les Présidents de Conseil Régional, les élus et leurs services. Ils ont souhaité mettre en commun les expériences vécues dans les Régions. Régions de France regroupe 19 membres (12 Régions métropolitaines et 7 collectivités d'Outre-Mer) et remplit quatre fonctions principales :

- Régions de France est **l'institution qui représente les Régions** et des collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;
- Régions de France **promeut le fait régional** auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ;
- Régions de France **organise la concertation** et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ;
- Régions de France est **le centre de ressources** pour les élus régionaux et leurs services.

### A propos de Bpifrance :

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr/presse.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr/presse.bpifrance.fr)

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

### À propos des pôles de compétitivité

Pour en savoir plus sur les pôles de compétitivité : <https://competitivite.gouv.fr>

### Contacts presse :

Secrétariat général pour l'investissement : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

Régions de France : Violaine HACKE – [vhacke@regions-france.org](mailto:vhacke@regions-france.org) – 06 28 47 53 55

Bpifrance : Laure Schlagdenhauffen – [laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr](mailto:laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr) – 01 41 79 85 38